MISSION ECOTER

La Lettre hebdomadaire des TIC

N° 431

03.07.2015 – 09.07.2015

Rédactrice : Natalie Herrouin
Directeur de la Publication : Olivier Julienne

Diffusion interne réservée aux membres

Lettre Ecoter N° 431 / 03.07 – 09.07.2015

REGARD SUR L'EUROPE ET LE MONDE 3

Modernisation de l'Etat : panorama européen 3

Numérique : les quatre profils des salariés européens 4

- **Pays-Bas** 4

Des voitures utilisées pour alimenter le réseau électrique au Pays-Bas 4

Un nouveau guide pour obtenir un financement de l'UE ! 5

- **Japon** 5

Avec les fermes verticales, les géants du high-tech japonais investissent dans l'agriculture 5

REGARD SUR LA FRANCE 7

Antoine Darodes devient directeur de l'Agence du Numérique 7

Syntec Numérique annonce le lancement du programme « 5000 startups » 7

Le rapport annuel sous l'effet du numérique 8

COLLECTIVITÉS LOCALES 9

Patrick Chaize, un militant de la fibre optique rurale prend la tête du lobby des RIP 9

Orange s'engage pour la couverture des zones blanches et la qualité du réseau fixe 11

Cyril Luneau rejoint Orange pour y prendre la fonction de Directeur des Relations avec les Collectivités Locales Groupe 11

- **Ile-de-France** 12

L'historique du projet THD Seine 12

L'ATELIER ÉDUCATION, NUMÉRIQUE & TERRITOIRES 13

Orientations d'un appel à projets visant le développement de "territoires éducatifs d'innovation numérique" 13

Conférence de Paris sur le Numérique 14

Jeunesse. Les enfants en visio-conférence 15

Des tablettes numériques dans les collèges 16

Objectif du Loiret : Réussite scolaire avec le soutien Mod'J 16

Développer le numérique en zone rurale : pari lancé avec l'"ENT-école" à Limoux 17

ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE 18

Les données, chouchoutes de la transition numérique de l'Etat 18

Budgets 2016 : le casse-tête des systèmes d'information régionaux 20

Services en ligne : les Français de plus en plus méfiants 21

i-Lab: toujours plus numérique 21

Voiture électrique : l'Etat va unifier le réseau de recharges 22

Des véhicules autonomes sur route ouverte à Bordeaux en octobre 2015 23

- **Basse-Normandie** 24

La Manche, première collectivité territoriale à lancer sa propre plateforme de financement participatif 24

TRIBUNE COMMANDE PUBLIQUE 25

Le projet d'ordonnance « marchés publics » au stade de l'exécution de la commande publique 25

AGENDA 26

[10.09.2015] Quels impacts du numérique sur le développement économique local ? 26

Colloque de la Mission Ecoter et de la FNCCR 26

[23.09.2015] Réussir une politique d'équipement numérique pour l'éducation 27

Journée de formation pour les élus locaux et les cadres territoriaux – Module 1 27

Modernisation de l'Etat : panorama européen

Sipublic.info | 28.05.15

La réforme de l'Etat n'est pas une exception "culturelle" française. Des démarches de rénovation de l'action publique sont actuellement adoptées dans la plupart des pays européens, notamment avec le numérique. Tour d'horizon des programmes engagés de la Finlande à l'Italie, du Royaume-Uni à la Grèce, en passant par l'Allemagne ou les Pays-Bas.

La réforme de l'Etat en Europe est le résultat d'une prise de conscience d'un besoin de renouvellement du modèle socio-économique construit après la Seconde Guerre mondiale. Dans le cas de l'Italie, la réforme a été le moyen de sortir de la crise depuis le milieu des années 1990. Quant à l'Allemagne, une évolution de ses institutions a été guidée par le défi de la réunification. En ce qui concerne la Grèce, la réforme a accompagné son adhésion à l'Union économique et monétaire. La modernisation de l'Etat n'est donc pas propre à la France. Conséquence d'un constat de dysfonctionnements et d'un besoin de renouvellement, les institutions publiques sont repensées dans la plupart des pays européens.

Efficacité et simplification

La modernisation de l'Etat constitue un levier indispensable pour améliorer son efficacité et les services rendus à l'usager. Cette démarche s'explique à la fois par des raisons internes telles que le redressement des finances publiques, l'objectif d'efficacité et de simplification pour répondre aux attentes des citoyens, voire la restauration d'une confiance en l'administration, et des raisons externes (politiques européennes, principes du service universel avec impératif de qualité).

Ainsi, au Royaume-Uni, la modernisation de l'administration publique a été motivée par la nécessité de mettre en place des mesures de suivi de la performance et d'amélioration de la productivité des services publics avec une participation financière du secteur privé.

En France, la modernisation de l'Etat a été renforcée dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques et des objectifs d'efficacité, d'efficience et de qualité définies par la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances). Celle-ci a ainsi contribué à développer les pratiques d'évaluation de la performance des services publics.

En ce qui concerne les Pays-Bas, où le pouvoir est fortement décentralisé, avec une répartition des compétences entre les ministères, les provinces et les communes, **l'Etat ne jouit pas d'une autorité incarnant l'intérêt général susceptible de prévaloir sur les intérêts particuliers : c'est le "polder mode"**. Malgré l'absence de projet formalisé de réforme de l'Etat, **ce pays a introduit des réformes de façon pragmatique, en fonction des difficultés rencontrées**.

Ouverture des données publiques

Aujourd'hui, leader international en matière d'ouverture des données publiques, la politique de réforme de l'Etat au Royaume-Uni vise un triple objectif : encourager l'innovation par la réutilisation des données, participer à la transparence de l'Etat et offrir une nouvelle forme de services publics aux citoyens. Afin de soutenir ces démarches, le Royaume-Uni s'est doté d'un chief data officer. Un exemple suivi récemment par la France avec la nomination d'un administrateur général des données.

Au sein de l'hexagone, où le pouvoir de l'Etat est historiquement centralisé, la réforme s'est traduite par une répartition des compétences redéfinie entre des acteurs déconcentrés et des collectivités locales. Par ailleurs, la modernisation des institutions publiques a porté sur la simplification des démarches aux usagers avec le programme "Dites-le-nous une fois", l'ouverture des données publiques et le développement de télé-services publics qui contribuent à l'amélioration des services et au décloisonnement des administrations.

Réformes territoriales inégales

La réforme territoriale constitue également un enjeu clé de la réforme de l'Etat. Sur ce sujet, la Finlande encourage, depuis 2005, les fusions de communes à l'aide de dotations budgétaires exceptionnelles. Le nombre de municipalités est ainsi passé de 432 à 342.

Même action de rationalisation de l'action publique locale **en Italie où l'Etat a supprimé l'échelon des "provinces".** On retrouve également cette préoccupation en France, où l'un des principaux enjeux de la réforme territoriale en cours est de simplifier la répartition des compétences entre les différents échelons administratifs.

Innovation et collaboration

Il ressort de ces évolutions une action publique repensée avec un passage dans la plupart des pays européens d'une administration verticale gérée en "top down" vers une action de l'Etat orientée usager et décloisonnée, suivant la logique "bottom up".

Dans ce cadre, la réforme de l'action publique en Europe est marquée aujourd'hui par deux principes clés : l'innovation, avec notamment en France le programme "Futurs Publics" et la collaboration avec une concertation sur la réforme de l'Etat à l'échelle européenne, notamment lors de rencontres de ministres et le développement d'outils collaboratifs européens. À titre d'exemple, on peut citer le réseau Diplomatie 2.0 de correspondance diplomatique entre les acteurs de l'action extérieure de l'Etat au sein des différents pays européens.

Sommaire

Numérique : les quatre profils des salariés européens

Sipublic.info | 15.06.15

Les outils numériques ont un impact "très majoritairement positif ou neutre (80%)" sur la motivation des salariés européens, selon le baromètre Edenred-Ipsos (étude menée auprès de 13 600 salariés dans 14 pays).

En outre, ils sont 64 % à juger leur entreprise "au même niveau ou en retard par rapport à celles de leur secteur". **Au regard du numérique**, les auteurs de l'étude distinguent **quatre profils types**, avec, pour chacun, une suggestion à destination de la DRH quant à la réponse à apporter. Ce sont **les "connectés"** (il faut "accompagner le changement dans la durée"), **les "passifs"** ("rendre les salariés partie prenante de la transformation numérique"), **les "isolés"** ("sensibiliser les salariés") et **les "impatients"**, catégorie dans laquelle le secteur public est surreprésenté. Conseil aux DRH : "accélérer la mutation numérique".

Sommaire

- **Pays-Bas**

Des voitures utilisées pour alimenter le réseau électrique au Pays-Bas

LaTribune.fr | 11.06.15

Le système "Vehicule-to-Grid" ("du véhicule au réseau électrique") ou "V2G" permet de stocker de manière temporaire l'énergie solaire et éolienne produite localement afin de pouvoir l'utiliser en l'absence de vent ou de soleil.

La ville néerlandaise d'Utrecht a installé un système très original pour améliorer l'alimentation électrique urbaine. Ce système de recharge met à contribution les batteries des voitures électriques lorsqu'elles ne sont pas utilisées, afin de stocker l'énergie quand le vent et le soleil font défaut, et la renvoyer dans le réseau quand c'est nécessaire ou en renfort en périodes de pointe. L'objectif n'est pas seulement écologique mais aussi économique : les milliards d'euros de frais nécessaires pour augmenter la capacité du réseau électrique seraient ainsi épargnés.

« *Les voitures sont garées la plupart du temps* », assure à l'*AFP* Harald Hanemaaijer, un porte-parole du gérant de réseau Stedin, qui participe à **ce projet qu'il assure être une première mondiale**.

Ce système, baptisé "Vehicule-to-Grid" ("du véhicule au réseau électrique") ou "V2G", **fonctionne grâce à un système informatique qui gère l'offre et la demande de kilowatts 24 heures sur 24**. Point crucial, même s'il semble évident : l**e V2G fait en sorte qu'il reste toujours de l'électricité en suffisance dans la voiture si son propriétaire décide de prendre la route**...

« À terme, il est possible que nous payerons les conducteurs pour l'utilisation de leur voiture, mais nous n'en sommes pas encore là », a affirmé Harald Hanemaaijer.

Ce "V2G" éviterait des dizaines de milliards d'euros de travaux

Le système a été installé dans un quartier d'Utrecht dont environ 100 des 3 000 logements disposent de panneaux solaires et qui compte environ 40 voitures électriques. À terme, une vingtaine de systèmes de recharge de ce type doivent y être installés.
Rendant l'électricité 80% moins chère pour les propriétaires de panneaux solaires et peut être utilisée via toutes les automobiles électriques, selon Stedin et la ville d'Utrecht, **le "V2G" permet d'éviter des investissements faramineux dans des travaux pour renforcer le réseau de distribution afin qu'il puisse prendre en charge la consommation croissante d'électricité et l'apport des panneaux solaires en augmentation**.
De fait, le nombre de voitures électriques devrait exploser dans les années à venir et, selon Stedin, des travaux pour renforcer le réseau demanderaient des investissements de 40 à 60 milliards d'euros.
Pour autant, une installation à l'échelle nationale d'un tel système demande néanmoins de nombreuses adaptations législatives afin de pouvoir créer un tel marché, assure la ville d'Utrecht.

Sommaire

Un nouveau guide pour obtenir un financement de l'UE !

Grandesvilles.org | 11.06.15

Comment accompagner de façon pédagogique ceux qui souhaitent bénéficier de la large gamme de financements proposés par l'Union européenne ?

C'est l'objectif de ce guide rédigé par les services de la Commission européenne. Il fournit **des conseils de base sur les procédures de demande**, mais également **un contenu étayé d'exemples concrets et de bonnes pratiques**. Les informations les plus récentes sur les programmes actuels de l'Union européenne pour la période de financement 2014-2020 vous permettront d'accéder à une information à jour.

Sommaire

- **Japon**

Avec les fermes verticales, les géants du high-tech japonais investissent dans l'agriculture

Slate.fr | 16.06.15

Les fleurons de l'industrie nippone se tournent vers un gisement de croissance: les cultures urbaines.

Question : quelles sont aujourd'hui les entreprises les plus en pointe dans le secteur primaire au Japon ?

Réponse : Fujitsu, Sharp ou Toshiba. Fini les ordinateurs, les semi-conducteurs ou les ampoules LED pour ces fleurons de l'industrie nippone? Pas exactement.
Ces géants japonais souffrent depuis dix ans sur leurs secteurs traditionnels, mis en difficulté aussi bien par la conjoncture économique morose sur le marché national que la concurrence meilleure marché et souvent performante côté technique des entreprises sud-coréennes ou chinoises. Dans une logique de diversification, qui est, de plus, l'un des principaux atouts du capitalisme japonais, ces sociétés se tournent **vers un nouveau gisement de croissance : l'agriculture**. Et plus précisément vers le nouveau domaine des cultures urbaines, en utilisant notamment des « fermes verticales », ces tours au cœur des villes recréant un environnement propice à la culture de légumes.

Retour à la terre (mais sans la terre)

Même si les investissements des entreprises japonaises se sont récemment intensifiés, le projet est déjà ancien et, comme beaucoup de « plans » impliquant des grosses entreprises nippones, l'État en est à l'origine. En effet, l**es autorités pensent au futur de l'agriculture nippone, qui s'annonce sombre : des fermiers âgés (60% des agriculteurs ont plus de 65 ans), une désaffection des plus jeunes, une désertification des zones rurales, mais aussi des techniques générant une faible productivité et, à l'arrivée, le plus bas taux d'autosuffisance alimentaire des pays développés**.
C'est un autre événement tragique qui va précipiter l'engouement des investisseurs et, déjà, de certains consommateurs pour ce nouveau type d'agriculture : **l'accident nucléaire de Fukushima Dai-Ichi le 11 mars 2011**. La contamination radioactive d'une zone située en plein dans un territoire rural agricole, assez similaire à l'environnement d'implantation des 54

réacteurs nucléaires du pays, **a suscité la méfiance des Japonais pour les légumes poussant dans leur campagne**.
Paradoxe étonnant : l'accident nucléaire a répandu l'idée que des légumes avaient plus de chances d'être «propres» s'ils poussaient... en plein cœur d'une ville. Et comme la mise en place de fermes verticales en ville représente d'abord une prouesse technique avant d'être agricole, il n'en a pas fallu plus aux leaders du high-tech japonais pour se lancer dans l'aventure.

Autosuffisance alimentaire

Chacune de ces entreprises s'est investie dans des projets aussi ambitieux qu'expérimentaux. Toshiba est pour l'instant l'acteur le plus audacieux (et celui qui, justement, souffre le plus du recul de ses ventes d'ordinateurs et de téléviseurs) (langue anglaise). L'entreprise aux quelque 200 000 employés a ainsi créé un complexe de 2 000 mètres carrés, le Toshiba Clean Room Farm (langue anglaise) qui est situé à Yokosuka, une ville côtière proche de Tokyo qui abrite aussi l'une des principales bases militaires du pays. Au fil des étages, des laitues, des épinards et du mizuna, poussent hors-sol, alimentés par des liquides nutritifs, le tout à température constante.
L'objectif affiché par le géant japonais avec ce projet initié en 2014 est ambitieux : proposer à une clientèle soucieuse de sa santé 3 millions de sachets de nourriture par an pour un chiffre d'affaires espéré de 300 millions de yens (2,1 millions d'euros). Une goutte d'eau par rapport au chiffre d'affaires de plus de 45 milliards d'euros de l'entreprise. Reste que la vraie marge de Toshiba ne se fera peut-être pas forcément sur la vente des légumes poussant à l'ombre des murs de sa ferme verticale mais plutôt sur le gain de médiatisation d'un tel savoir-faire, qui, outre la main verte, nécessite de maîtriser les lampes LED, la climatisation, les procédés de stérilisation, les systèmes informatiques ou les semi-conducteurs.
«Toshiba a déjà l'avantage de maîtriser toutes les technologies, explique Noriaki Matsunaga, chef de ce projet novateur. Nous pouvons donc fournir à nos clients tout ce qui est nécessaire pour qu'ils construisent leurs propres fermes verticales ».
Toshiba a d'ailleurs fait une première incursion à Singapour et lorgne sur les territoires hyper-urbanisés d'Asie en recherche d'autosuffisance alimentaire.

Semi-conducteurs contre pesticides

Fujitsu, autre entreprise tentaculaire de l'archipel, a décidé de fermer l'une de ses plus grosses usines de semi-conducteurs en 2009 pour la transformer, trois ans plus tard, en fer de lance de son nouveau défi agricole, l'Akisai Food and Agricultural Cloud. Dans cet espace largement dédié à la culture de la laitue, les technologies maîtrisées par l'entreprise servent là aussi à l'agriculture.

Culture de fraises à Dubaï

« En utilisant un système de semi-conducteurs pour la culture des laitues pour éliminer les insectes, les bactéries et les poussières de l'environnement, nous n'avons pas à utiliser de pesticides », assure-t-on chez Fujitsu. Une maîtrise du process qui permet également une production « calibrée » avec, par exemple, des laitues pauvres en potassium pour les personnes souffrant de problèmes rénaux. « L'Akisai Food and Agriculture souligne la vision de l'innovation sociale selon Fujitsu ».
Quant aux autres géants, ils ne sont pas en reste : Panasonic a investi, avant même Toshiba, sur le marché singapourien et espère pouvoir produire prochainement 5% de l'ensemble des légumes de la cité-État. Quant à Sharp, il développe aussi des unités de production (langue anglaise) **en dehors de l'archipel avec des cultures de fraises... à Dubaï**. Des choix d'implantation loin d'être anodins : **les fermes verticales basées sur des technologies japonaises avec des entreprises ayant fait leurs preuves servent ainsi de produit à haute valeur stratégique à l'export**.

Pari risqué

Mais, malgré toute l'attention –et les fonds– que ces entreprises mettent en œuvre pour développer les fermes verticales, l'avenir de l'agriculture japonaise passe-t-il vraiment par ces solutions innovantes? Les promoteurs avancent en effet des chiffres flatteurs : les fermes verticales, selon eux, c'est 10 000 laitues par jour sur 25 000 mètres carrés de surfaces cultivées, soit un rendement cent fois supérieur à l'agriculture « en extérieur ». **Le tout avec 40% d'énergie en moins et 99% d'eau économisée**. Et le rendement devrait être encore accentué au gré des évolutions des technologies de la robotique:

10 000

Le nombre de laitues par jour sur 25 000 m² de surfaces cultivées.
« *Pour l'instant, les machines travaillent mais le travail de récolte est fait manuellement*, explique Shigeharu Shimamura, PDG de la société Mirai («futur» en japonais), une entreprise qui tente

de développer une ferme dans une ancienne usine de semi-conducteurs (langue anglaise) appartenant à Sony. *Dans le futur, nous espérons l'utilisation de robots pour les récoltes. Par exemple, un robot pourra à la fois planter les graines, effectuer la taille des plantes, récolter et même conditionner le produit fini* ».
Si le gain en productivité est certain et remarquable, on est cependant encore loin d'une solution qui va répondre à toutes les problématiques de l'agriculture au Japon. Les fermes verticales, nécessitant des investissements considérables, sont encore loin d'être rentables. La diversité des légumes cultivés à grande échelle est faible (les Japonais ne se nourrissent pas uniquement de laitues...) et, si le mètre carré de culture est économe en eau, il n'en est pas de même en énergie.
De longs développements sont encore à prévoir, et ceux-ci ne pourront voir le jour que si les grandes entreprises japonaises continuent leur soutien. L'équation est simple : les entreprises investissent parce qu'elles pensent que les consommateurs seront réceptifs dans la durée aux arguments des productions des fermes verticales. Et dans un Japon où, petit à petit, la mobilisation autour de Fukushima faiblit et où une part croissante de Japonais (environ un sur trois) s'annonce favorable au redémarrage du nucléaire moins de cinq ans après l'accident, pas sûr que l'intérêt pour l'agriculture urbaine soit garantie.

Sommaire

REGARD SUR LA FRANCE

Antoine Darodes devient directeur de l'Agence du Numérique

Silicon.fr | 07.07.15

L'Agence du Numérique vient de trouver sa tête en la personne d'Antoine Darodes. Doté d'une expertise dans la concurrence, les télécoms et le très haut débit, il aura à cœur de développer l'ensemble des facettes composant cette entité.

L'Agence du Numérique a trouvé son directeur : Antoine Darodes. Jusqu'ici, on le connaissait pour d'autres fonctions : depuis novembre 2012, il était chargé de piloter le Plan France Très Haut Débit au sein de la Mission Très Haut Débit.
C'est donc un nouveau challenge plus large pour cet expert des infrastructures télécoms, qui est également passé par l'Autorité de la concurrence et l'ARCEP.
Il va superviser l'Agence du Numérique établie par voie de décret du 3 février 2015. Rappelons sa vocation : cette nouvelle structure est présentée comme « un guichet unifié, flexible et réactif au soutien des initiatives de développement des infrastructures, des usages et des écosystèmes d'innovation dans le champ du numérique ».
Plus concrètement, Antoines Darodes prendra en main l**e pilotage des actions du programme French Tech**, (émergence, développement et visibilité d'écosystèmes de start-up), **la mise en œuvre du Plan France Très Haut Débit** (déploiement d'infrastructures de fibre optique pour étendre le très haut débit à l'ensemble du territoire), et **la diffusion des outils numériques et le développement de leurs usages auprès des citoyens** (des prérogatives qui étaient jusqu'ici attribuées à la Délégation aux usages de l'Internet).
L'Agence du Numérique a vocation à être pleinement opérationnelle dans le courant de l'automne, selon *ITespresso*.

Sommaire

Syntec Numérique annonce le lancement du programme « 5000 startups »

Maddyness.com | 06.07.15

Si Xavier Niel a l'ambition d'héberger 1000 startups dans les futurs locaux de la Halle Freyssinet, Syntec Numérique souhaite accompagner les jeunes entreprises innovantes françaises à travers un programme baptisé « 5000 startups ». Celui-ci sera opérationnel dès le 1er septembre 2015 et a pour ambition de structurer les activités des startups, au-delà des problématiques « business » et « finance ».

Annoncé il y a quelques jours, le programme « 5 000 startups » vient compléter le paysage des dispositifs déjà proposés par les structures d'accompagnement comme les incubateurs, accélérateurs ou autres pépinières d'entreprise. Syntec Numérique, le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique, souhaite alors se montrer actif auprès des jeunes pousses **en leur donnant accès à ses services (accompagnement, coaching, mises en relation avec des grands groupes…), en échange d'une adhésion et d'une cotisation symbolique (soit environ 100 euros en 2015 et 200 euros en 2016)**.
« Au-delà de notre rôle de représentation, nous souhaitons répondre concrètement à leurs besoins à travers les mêmes services et outils que pour tous nos adhérents. Pour cela, nous avons réuni autour de nous tous les experts nécessaires. **Notre programme va également impliquer un certain nombre d'incubateurs, au cœur de l'écosystème numérique, avec lesquels nous signerons prochainement une convention de partenariat** et qui nous permettront d'améliorer en permanence notre offre » raconte Bruno Vanryb, Président du programme « 5000 startups ».
Parmi les partenaires qui composent ce bouquet de services, Syntec Numérique s'est notamment entouré de professionnels de l'Assurance, du conseil en Innovation (F.Iniciativas, Neotech Assurances) et du droit. Une opération séduction qui a été lancée par Guy Mamou-Mani, président de Syntec Numérique, et qui semble avoir comme ambition d'augmenter le nombre d'adhérents (actuellement de 1500 sociétés), à travers cette initiative de « 5000 startups ».
« Depuis quelques années, Syntec Numérique a changé : nous avons voulu évoluer et pu ainsi accueillir de nouveaux adhérents aux métiers innovants, des jeunes pousses ou grandes entreprises. Nous avons ainsi créé de nouvelles commissions et nouveaux comités afin de répondre à leurs enjeux et nous nous devions d'avoir un service adapté à leurs besoins », conclue Guy Mamou-Mani.
> Les actions de Syntec Numérique

Sommaire

Le rapport annuel sous l'effet du numérique

Business.lesechos.fr | 06.07.15

Les entreprises font l'effort de présenter leurs actions en matière de responsabilité sociale au sein d'un document annexe au rapport financier. Elles devraient tout autant détailler leur transformation numérique pour les actionnaires. Surtout quand les entreprises y investissent des millions d'euros.

Numérique et responsabilité sociale des entreprises, même combat ? Probablement pas encore pour des investisseurs bien trop portés vers l'avenir et réglés sur un rythme trimestriel… Pourtant, la transformation numérique d'une entreprise mériterait d'être expliquée aux actionnaires. Surtout quand celle-ci mobilise des millions d'euros. « ***Il faut diviser en deux la partie du rapport annuel consacrée aux "pertes et profits", avec un volet pour l'opérationnel et un volet dédié à montrer où va l'argent consacré aux investissements pour la transformation numérique*** », préconise Raphaël Fétique. Le directeur associé chez Converteo s'inspire ainsi des rapports RSE institués par de nombreux grands groupes. Explications.

Ambitions en ligne

En 2015, sur le fond comme la forme, annoncer les moyens de ses ambitions en ligne se pose en exercice de communication obligé pour les dirigeants. Pour défendre le plan de 225 millions d'euros consacré à la stratégie numérique d'Accor, le PDG Sébastien Bazin s'est montré devant les analystes financiers, pieds nus, vêtu d'un jean délavé et d'un tee-shirt noir. De son côté, Michel-Edouard Leclerc a fait le service après-vente de son budget au cours d'une interview. C'est en effet lors d'une matinale de BFMTV et RMC qu'il a souligné **l'investissement d'un milliard d'euros en trois ans qu'il entendait consacrer à « *des technologies et des emplois* ». Ces messages - censés fédérer les salariés et les partenaires vers un objectif commun de changement - n'ont pas le même effet sur les marchés financiers très attentifs à la non-dégradation des principaux indicateurs d'entreprise**. Sans toutefois céder à la panique, les analystes font parfois montre de scepticisme. Annoncés dans une logique d'investissement, les plans de transformation numérique font tout pour convaincre

les marchés de leur bien-fondé et de leur impact présumé positif dans les trois à cinq ans. Ce travail de persuasion est d'autant plus important quand les « disruptions » numériques poussent les entreprises traditionnelles à changer de métiers et, *in fine*, de culture. Ainsi, peu à peu, les constructeurs automobiles passent de la position d'acteurs industriels à celle de fournisseurs de services en mobilité. Problème : « *C'est irrationnel, les analystes accordent crédit à Google et Apple en disant que, même loin de leur marché d'origine, ces géants réussiront*, constate Raphaël Fétique. *Alors que les entreprises traditionnelles ne bénéficient pas de cette clémence* ».

Recrutements d'experts

Il n'empêche. Les sociétés, qui comptaient auparavant sur des agences et des consultants externes pour se maintenir à niveau, veulent aujourd'hui **accélérer la cadence et jouer un rôle de leader**. Résultat : leurs recrutements internes se multiplient. **Du chief digital officer à l'expert du Big Data et du système d'information, les grandes sociétés recrutent des experts bien payés, qui font monter la masse salariale. Un changement de tendance, après les plans de réduction des coûts générés par la crise**. **Pour mieux faire comprendre leurs ambitions numériques, l'élaboration d'un rapport de transformation numérique pourrait leur être d'un grand secours**. Il permettrait de faire la chasse au simple marketing de budgets convenus, à la manière de ce que fait le rapport RSE quand il s'agit de traquer le "green washing". Aussi de différencier ces investissements des coups de baguette digitale portés sur des montants annoncés et provisionnés depuis longtemps. De trop nombreux plans d'investissement dissimulent un plan de renouvellement des équipements, qui tient seulement compte de l'air du temps, sans modifier les pratiques. De grands distributeurs renouvellent leur supply chain en insistant sur l'impact sur l'e-commerce, alors que l'essentiel de l'argent profitera toujours, à terme, aux magasins physiques.

Sommaire

COLLECTIVITÉS LOCALES

Patrick Chaize, un militant de la fibre optique rurale prend la tête du lobby des RIP

Lagazettedescommunes.com | 06.07.15

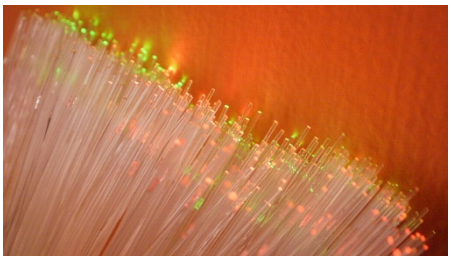

Le sénateur LR de l'Ain, maire de Vonnas, a été élu à l'unanimité à la tête de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel le 16 juin dernier.

« Je n'ai pas de programme précis, je réagirai en fonction de l'actualité très riche dans le secteur des télécommunications. C'est ma personnalité qui fera que la perception de *l'Avicca* sera différente », lance Patrick Chaize avec un sourire entendu. Ce 22 juin, le maire de Vonnas (2850 hab.) et sénateur de l'Ain savoure les félicitations des convives de la fête du très haut débit invités dans la Manche par Acome, le fabricant français de câbles optiques. **Il vient d'être nommé à la tête de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel**.

« C'est une bonne nouvelle. Il a mené un déploiement de 92 000 prises FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) dont près de 20 000 sont déjà commercialisées », souligne Jean-Luc Sallaberry, chef du département numérique de la **Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies** (FNCCR). En effet, le projet mené par Patrick Chaize au sein du syndicat d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) **est le plus avancé parmi les RIP du plan France Très Haut Débit**. Il se hisse derrière l'Ile-de-France en terme de couverture de son territoire **affichant, un taux de près de 20% d'abonnés, le rapprochant de la moyenne nationale de 23%**.

« C'est une vraie bonne nouvelle, renchérit Etienne Dugas, président de laFédération des industriels des réseaux d'initiative publique (Firip) C'est l'un des rares élus qui a la culture du terrain et une vision économique du déploiement d'un réseau ».

Atypique ou précurseur ?

Parti dans l'aventure du très haut débit dès 2005, lorsque le SIEA décide de lancer un projet de résorption des zones blanches de l'ADSL, Patrick Chaize défend, depuis, sa vision de l'avenir

numérique des territoires ruraux. Dix ans après, ce projet qui a couvert en fibre optique en priorité les communes rurales reste un cas atypique. « ***"Atypique", avez-vous dit ? Précurseur, je vous répondrais*** », avait-il écrit, au printemps dernier au directeur général des services du département du Calvados, qui avait ainsi publiquement qualifié le réseau de l'Ain, considérant son projet FTTH comme le plus avancé.
Le directeur du reso-Li@in s'agaçait de ces comparaisons teintées de dénigrement d'autant plus lorsqu'elles provenaient de collectivités locales. Lui qui, sans tambour ni trompette, accueillait régulièrement des délégations d'autres départements à Bourg-en-Bresse pour leur présenter les outils développés pour piloter l'exploitation de son réseau.
Côté affrontement, il avait eu fort à faire pour gérer les tensions et rapports de force avec le groupe **Orange** qui combattait ce projet. Il était sur ce chapitre logé à la même enseigne que toutes les collectivités qui ont fait valoir leur droit à déployer des réseaux de télécommunications (article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales dont l'adoption fut l'objet d'un combat épique mené au Sénat contre le lobbying de France Télécom) voté en 2004. Le choix de l'Ain avait concentré les foudres de l'opérateur historique : un réseau en fibre optique à l'abonné d'échelle départementale, une exploitation en régie, un financement public assuré par les 419 communes et le département adhérents au SIEA. Ce projet ne devait pas surtout pas servir de modèle.

La guerre des fourreaux

Dès les premières prises installées en 2008 dans les zones blanches de l'ADSL du département, les hostilités ont commencé. La bataille des fourreaux s'est engagée sur le terrain juridique. Le reso-li@in utilisait des fourreaux financés par des communes après la privatisation de France Télécom, fourreaux que l'opérateur revendique aujourd'hui dans son patrimoine. « *Nous avons dû couper des lignes qui avaient déjà des abonnés* », confie Patrick Chaize. Le jugement en appel est cependant attendu avec optimisme par le nouveau président de l'Avicca car d'autres RIP se heurtent aux mêmes litiges dans leurs déploiements hors zones conventionnées.

Des concessions pour garantir la pérennité du RIP

Bien sûr, les choix techniques et l'architecture du réseau de l'Ain, déployé avant le premier plan très haut débit en avril 2011, ne correspondent pas aux normes définies par les opérateurs de télécommunications nationaux avec l'Arcep. « *Sans la présence des FAI d'envergure nationale, les RIP ne trouveront pas de modèle économique, reconnaît Patrick Chaize. Les particuliers veulent des abonnements triple play. Le point faible des opérateurs alternatifs est le manque d'offre TV* ».
Le réseau de l'Ain a été jusqu'à présent la terre d'accueil de six opérateurs alternatifs qui fournissent des services d'accès à Internet sur un équipement dit "activé". En louant leurs réseaux aux opérateurs nationaux qui installeront leurs propre équipements en mode "passif", les RIP s'assureront des recettes qui à long terme compenseront l'argent public dépensés dans la construction des infrastructures.

Orange s'impatiente de venir dans l'Ain

C'est donc avec pragmatisme qu'il a entamé une concertation pour trouver un point d'accord sur la complémentarité entre le réseau FTTH déjà déployé et celui de l'opérateur privé sur les zones denses.
Après trois ans de négociations ardues et grâce la médiation de la mission Très Haut Débit qui pilote la nouvelle mouture du plan France Très Haut Débit, un accord est signé en avril 2014 entre les deux parties, prévoyant la mise à niveau technique du réseau pour accueillir les FAI d'envergure nationale. La botte secrète de Patrick Chaize : quelques mois plus tôt, il avait facilité l'arrivée de Numéricable sur reso-li@in. « *Le nombre des abonnés est monté entre 20 et 30% dans les zones où il commercialise ses offres* », se réjouit-il.
L'arrivée du plus grand concurrent d'Orange, capable de lui ravir des parts de marché sur le très haut débit, a accéléré la décision. Mais la hache de guerre n'est toujours pas enterrée. **Le feuilleton judiciaire se poursuit maintenant par une nouvelle assignation de l'opérateur, le 10 mars 2015 au tribunal de grande instance de Bourg-en-Bresse**. **Cette fois pour préjudice commercial en raison du retard du SIEA dans la mise à niveau de son réseau**.

Un amendement « zones fibrées » à la loi Macron

Depuis son élection au Sénat, en septembre 2014, l'ex-directeur de reso-li@in poursuit son engagement pour une ruralité irriguée en fibre optique au sein de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il est l'auteur d'un amendement « zones fibrées » à la loi « *Croissance, activité et égalité des chances économiques* », dite « *loi Macron* ». Celui-ci doit prévoir les conditions de la bascule du réseau cuivre de l'Adsl dans les

zones fibrées par les RIP comme le préconise le rapport de la mission Champsaur sur la transition vers les réseaux à très haut débit et l'extinction du réseau cuivre.
Et le nouveau président de l'Avicca de prévenir : « Nous ne pouvons pas être éternellement les uns contre les autres ; les collectivités doivent avancer groupées et les opérateurs ont tout intérêt à jouer le jeu ». Plier s'il le faut, mais rompre jamais, pourrait être la devise de Patrick Chaize.

Sommaire

Orange s'engage pour la couverture des zones blanches et la qualité du réseau fixe

Orange.com | 30.06.15

Orange met en place une mission d'orientation et de coordination pour la couverture des zones blanches mobiles et pour le traitement des points sensibles du réseau fixe. Cette mission est confiée à Bruno Janet, qui devient conseiller du Président Directeur Général d'Orange en charge de ces questions, à compter du 1er juillet 2015.

Cette mission doit permettre en particulier de renforcer la qualité du dialogue avec les collectivités locales sur les questions de réseaux les plus fréquentes que sont la couverture mobile et la qualité du réseau fixe.
Avec son plan stratégique Essentiels2020, l'objectif d'**Orange** est de **se démarquer par la qualité de l'expérience client, et en particulier en matière de connectivité**. Les questions de couverture et de connectivité voix/data sont particulièrement importantes pour nos clients, comme pour les collectivités territoriales.
A l'occasion du lancement de cette mission, Stéphane Richard, Président Directeur Général d'Orange, a indiqué : « Sous l'impulsion d'Orange, les 4 opérateurs ont signé le 21 mai dernier un protocole d'accord pour la couverture des zones blanches en présence d'Emmanuel Macron et d'Axelle Lemaire. Par ailleurs, j'ai lancé **un plan triennal volontariste d'amélioration de la qualité de service perçue du réseau fixe, en particulier dans les zones rurales**. Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre nouveau plan stratégique Essentiels2020, qui ambitionne de faire vivre à nos clients une expérience incomparable au quotidien. C'est pourquoi, j'ai souhaité qu'un dirigeant expérimenté du Groupe se consacre à la coordination de ces actions, en particulier vis-à-vis des collectivités. Je profite de cette annonce pour remercier Bruno Janet pour tout le travail effectué à la tête de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales Groupe ».
Titulaire d'une Maîtrise en Droit, d'un Master de l'ESCP, ingénieur de TélécomParisSud, Officier de l'Ordre national du mérite et Officier de la Légion d'Honneur, Bruno Janet était depuis 2004 Directeur des Relations avec les Collectivités Locales Groupe. Il a auparavant exercé les fonctions de chef du service de Presse, puis directeur de l'Information et porte-parole du Groupe, qu'il a rejoint en 1980.
> Télécharger le communiqué de presse

Cyril Luneau rejoint Orange pour y prendre la fonction de Directeur des Relations avec les Collectivités Locales Groupe

Orange.com | 01.07.15

A partir du 1er juillet, Cyril Luneau devient Directeur des Relations avec les Collectivités Locales Groupe.

Par son expérience chez Neuf Cegetel puis chez SFR, où il a notamment fondé et dirigé SFR Collectivités, Cyril Luneau a acquis une expertise approfondie des marchés publics et des collectivités territoriales dans le secteur des télécoms. Il mettra cette expertise au service d'**Orange** **dans le cadre du déploiement d'Essentiels 2020 et de la stratégie du Groupe vis-à-vis des réseaux d'initiative publique, ainsi qu'en ce qui concerne les partenariats noués par le Groupe avec les collectivités territoriales**, par exemple en matière d'aménagement du territoire, de connectivité, de services et d'innovation.
Il assurera également, avec l'équipe de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales Groupe, l'animation du réseau des Délégués Régionaux dans l'objectif de **renforcer l'action du**

Groupe auprès des élus locaux, dans le contexte de l'évolution du découpage territorial prévue par la loi du 16 janvier 2015.
Cyril Luneau remplace à ce poste Bruno Janet, récemment nommé conseiller du Président Directeur Général en charge des questions de couverture des zones blanches et de qualité du réseau fixe.
Anciennement Directeur des Collectivités locales du Groupe SFR et Président de SFR Collectivités SA, Cyril Luneau avait rejoint le secteur des télécoms en 1998, où il a exercé plusieurs fonctions de Direction notamment des Marchés Publics de Neuf Cegetel. Auparavant, Cyril Luneau était collaborateur au sein de SISIE SA, société de conseil créée par Madame Edith Cresson et Monsieur Didier Pineau-Valencienne. Il est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion.

Sommaire

• Ile-de-France

L'historique du projet THD Seine

Hauts-de-Seine.net | 03.07.15

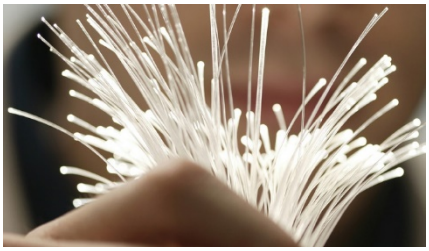

Lancé en 2008, le projet THD Seine avait pour objectif de réaliser la construction d'un réseau en fibre optique FTTH (fibre jusqu'au logement) couvrant l'ensemble des 36 communes du Département.

Ce réseau devait être passif, neutre et ouvert à tous les opérateurs, afin de favoriser la concurrence et permettre l'accès au Très Haut Débit à tous les alto-séquanais.
La conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation de ce réseau ont été confiés, sous la forme d'une Délégation de Service Public d'une durée de 25 ans, à la société Sequalum, aujourd'hui filiale de Numericable et de SFR collectivités.
Le Département avait voté une subvention de 59 M€ pour compenser la construction et l'exploitation sur les zones non rentables. L'objectif de déploiement contenu dans la Convention de DSP était la construction en 6 ans (s'achevant le 20 octobre 2015) de 825 900 prises raccordées (disponibles à quelques centaines de mètres du bâti) et 573 000 prises raccordées (disponible sur le palier des immeuble ou en limite de propriété des pavillons).

La résiliation de la Délégation de Service Public

Compte-tenu, notamment, des retards importants constatés dans la construction du réseau en regard des objectifs de la Convention, l'Assemblée Départementale a voté le 17 octobre 2014 la résiliation de la DSP, avec effet au 30 juin 2015.
Le Département deviendra alors propriétaire des infrastructures construites par Sequalum et prendra les mesures nécessaires à la continuité de l'exploitation et de la maintenance.
L'aménagement numérique du territoire reste une préoccupation pour le Département qui étudie actuellement plusieurs scénarios pour la continuité des actions déjà engagées : revente du réseau, nouvelle DSP, ….

Questions / Réponses

• Mon immeuble est fibré THD Seine, quelles seront les conséquences de la disparition de Sequalum ?
A compter du 1er juillet, le Département reprend la pleine propriété des colonnes d'immeubles et continuera à en assurer l'exploitation et la maintenance.
• Mon immeuble a signé une convention avec Sequalum, quelles seront les conséquences de la disparition de Sequalum sur la réalisation des travaux ?
Soit les travaux ont pu être réalisés par Sequalum avant le 30 juin 2015 ; après cette date, le Département deviendra propriétaire de la colonne d'immeuble et continuera à en assurer l'exploitation et la maintenance.
Soit les travaux n'ont pas pu être réalisés avant le 30 juin 2015 et la convention avec Sequalum deviendra caduque à cette date. La copropriété ou le bailleur devra alors signer une nouvelle convention avec un autre opérateur d'immeuble.
• Mon pavillon dépend d'une zone fibrée THD Seine, quelles seront les conséquences de la disparition de Sequalum ?
Le Département deviendra propriétaire des zones fibrées par Sequalum et continuera à en assurer l'exploitation et la maintenance.

• Mon pavillon est sur une zone où il n'a pas encore d'opérateur désigné pour réaliser le raccordement en fibre optique. Dans quel délai mon pavillon sera-t-il raccordé à un réseau en fibre optique ?
Le raccordement des zones pavillonnaires sera réalisé en fonction de la stratégie des opérateurs commerciaux. Toutefois, le Département envisage une action en vue de poursuivre l'aménagement numérique du territoire sur ce type d'habitat.

Des questions complémentaires ?

Par e-mail à l'adresse thdseine@cg92.fr et ou par téléphone au 01 49 46 88 42
Dans tous les cas, nous rappelons que la fourniture des services aux clients finaux sur le réseau THD Seine n'était pas assurée par Sequalum, mais par les opérateurs commerciaux (Bouygues Télécom, Free, **Orange**, SFR). Cette situation restera identique après le 30 juin 2015. Il vous appartiendra, comme auparavant, de vous rapprocher de ces opérateurs pour connaître les services dont vous pourrez disposer.

Sommaire

L'ATELIER ÉDUCATION, NUMÉRIQUE & TERRITOIRES

Gouvernement.fr | 06.07.15

Orientations d'un appel à projets visant le développement de "territoires éducatifs d'innovation numérique"

Dans un monde qui évolue très vite, le développement du numérique dans les pratiques éducatives ainsi que la préparation des élèves des écoles, collèges et lycées à vivre et travailler dans la société numérique sont déterminants pour l'efficacité du système éducatif, pour la cohésion sociale, pour l'emploi, l'attractivité et la compétitivité du pays. C'est l'enjeu global du Plan numérique pour l'éducation annoncé par le Président de la République le 7 mai dernier.

Afin d'éclairer le déploiement futur de ce Plan, le Programme d'investissements d'avenir soutiendra, dès l'année 2015, des projets destinés à favoriser une diversité d'expérimentations, de démarches et de méthodologies, visant à « démontrer ce qui marche », à développer une expertise partagée et à créer un effet d'entraînement, s'inscrivant dans la politique numérique conduite par la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les caractéristiques générales de l'appel à projets « e-FRAN »

• L'appel à projets « ***e-FRAN - espaces de formation, de recherche et d'animation numériques*** » s'inscrit clairement dans les caractéristiques du programme d'investissements d'avenir. Il vise à soutenir des « *démonstrateurs d'innovation numérique* » au sein du système scolaire à l'issue d'un concours permettant de retenir les projets les plus intéressants, dont l'impact prévisible est le plus important (quantitatif et/ou qualitatif) et qui présentent la meilleure crédibilité de réussite.
• La logique choisie est « bottom up » et la démarche d'expérimentation doit permettre de faire émerger une diversité de projets, d'objectifs et de méthodologies d'action. Les équipes de recherche pourront être impliquées dans ces projets, depuis leur conception jusqu' à leur réalisation. L'élaboration des expérimentations et la diffusion des résultats favoriseront l'essaimage des initiatives innovantes.
• Les projets devront concerner des territoires identifiés à l'échelle infra-académique. Ces territoires éducatifs d'innovation numérique devront être choisis selon un critère de mobilisation suffisante, sur les questions numériques, d'un nombre significatif d'acteurs voulant « faire bouger les choses » : chefs d'établissement, enseignants innovateurs, acteurs périscolaires, collectivités...Ils devraient être portés par un groupement des partenaires du projet et associer, en fonction des caractéristiques de l'action à mener, des écoles, des collèges, des lycées, des réseaux d'éducation prioritaire, etc. Les collèges « connectés » ainsi que les écoles et collèges pionniers dans lesquels le plan numérique sera mis en œuvre dès la rentrée 2015 sont appelés bien évidemment à jouer le rôle le plus actif possible dans le montage des projets. Le numérique

doit être envisagé dans toutes ses dimensions, qu'il renvoie à l'éducation à la société numérique (dans et hors l'École) ou qu'il irrigue les pratiques pédagogiques et éducatives proprement dites [1]. Les projets peuvent concerner également les établissements privés sous contrat et l'enseignement agricole. Cette démarche vise ainsi clairement, pour assurer la réussite de la démarche numérique, un objectif de décloisonnement des niveaux d'enseignement et des disciplines, sur un territoire donné. Ce décloisonnement pourra s'accompagner, le numérique abolissant les distances, d'un objectif d'ouverture et de désenclavement dans l'espace national, voire dans l'espace international.

• **Un partenariat avec les collectivités territoriales sera systématiquement recherché**. Il est essentiel pour la réussite de la démarche. Il ne se limitera pas à l'appui financier [2]

• Les collectivités, qui participent déjà aux activités éducatives dans le premier comme dans le second degré, ont vocation, si elles le souhaitent, à être pleinement associées aux projets de « territoires éducatifs d'innovation numérique », par exemple grâce à l'implication des personnels techniques des établissements scolaires (ATTEE). Cette association des collectivités territoriales favorisera l'articulation avec les stratégies numériques déployées par les régions, les départements et métropoles ou les communes. Les collectivités ne peuvent qu'être sensibles à une valorisation distinctive de leurs territoires et de leurs atouts, qui distinguera l'initiative des acteurs de terrain et inscrira leurs capacités d'innovation au cœur de l'écosystème territorial.

• Dans le même esprit d'ouverture partenariale, **des coopérations seront recherchées avec les acteurs économiques de la filière numérique** : start-up, éditeurs de contenus ou d'outils. Ces collaborations avec les entreprises de la filière sont souvent utiles, voire indispensables, pour renforcer le professionnalisme des interventions. Elles devront, dans le respect de la règlementation sur les aides d'Etat et sur les marchés publics, s'inscrire dans un cadre strictement expérimental, où les entreprises elles-mêmes seront porteuses d'innovation. Les porteurs de projet doivent être sensibilisés au fait que le Programme d'investissements d'avenir est particulièrement attaché, au travers des soutiens qu'il apporte, à conforter l'économie numérique et que le secteur de l'éducation et de la formation apparaît, à cet égard, comme étant, à l'instar de celui de la santé, un terrain important de développement.

• De même, **l'appui du réseau « Canapé »**, opérateur du ministère de l'éducation nationale impliqué dans une ambitieuse stratégie numérique, **sera un facteur de facilitation et de développement**. Son rôle dans la diffusion des technologies et les partages d'expériences pédagogiques sera, en ce sens, crucial.

• **Les projets e-FRAN seront présentés et portés par les recteurs d'académie**, chanceliers des universités. Cette responsabilité assumée directement par l'autorité académique traduira la pleine participation de l'éducation nationale et des universités à la réussite des projets. La démarche permet ainsi de concilier une action « bottom up » qui mobilise l'initiative des acteurs sur un territoire et l'implication de l'appareil académique de l'éducation nationale par la responsabilité assumée des Recteurs. Il ne s'agit donc pas ici de proposer un Plan académique global de développement du numérique, mais un projet « e-FRAN » spécifique d'un territoire éducatif d'innovation numérique. Ce projet sera construit par ceux qui l'ont pensé et auront à le conduire et il sera conduit conjointement par le recteur et les concepteurs.

Un recteur pourra présenter plusieurs projets << e-FRAN ». Lors du processus de sélection, le recteur et les responsables opérationnels seront appelés à défendre le projet. Bien entendu, lorsque l'enseignement agricole sera impliqué, le DRAAF sera de la même façon impliqué.

> Lire la suite

[1] Conformément aux recommandations du rapport des inspections générales sur la structuration de la filière industrielle du numérique éducatif et du rapport du Conseil National du Numérique Jules Ferry 3.0.

[2] Notamment s'agissant de l'acquisition du matériel informatique qui relève des collectivités.

Sommaire

Conférence de Paris sur le Numérique

Educavox.fr| 23.06.15

Le 18 juin 2015 se tenait la conférence de Paris sur le numérique...

Aujourd'hui la conférence est passée, je vous propose un retour sur ce qui s'est dit concernant la question éducation :

La question posée était celle-ci : Le numérique dans l'éducation : les tablettes sont-elles devenues indispensables à la réussite scolaire ?

« Depuis leur apparition sur le marché français en 2010, les tablettes investissent de plus en plus nos écoles et établissements scolaires comme elles le font par ailleurs dans nos foyers. Déjà en 2013, *le baromètre trimestriel de l'économie numérique publié par la chaire économique numérique de l'Université Paris-Dauphine*, révélait que pour 8 français sur 10, « l'équipement des élèves en tablettes tactiles pourrait être utile à l'apprentissage des matières enseignées ». Qu'en est-il en 2015 ? Quels apports les tablettes offrent-elles dans les méthodes d'enseignement et d'apprentissage ? Sont-elles réellement en train de révolutionner les pratiques pédagogiques ? Sont-elles devenues incontournables ? »

Eric Kerrouche : Président de la communauté de commune MACS dans les Landes, en charge du numérique à l'ADCF a expliqué la mise en place du numérique éducatif sur son territoire, les réticences, résistances au changement au départ, les choix à faire : 2 200 tablettes pour les élèves 4 ou 5 ronds-points ? La mise à disposition d'une maintenance technique par la collectivité. Et l'importance du retour sur l'utilisation : au départ les craintes, et voir les enseignants échanger, et pratiquer.

> Relire l'article et voir les vidéos

Catherine Bizot a aussi souligné la globalité du projet du numérique éducatif : travailler avec l'ensemble des acteurs de l'école.

La modification engendrée sur la façon d'écrire, la manière de penser, de vivre ensemble.

La culture se modifie. Le ministère ne pouvait pas ne pas s'intéresser aux différents modes d'apprentissages, dont les supports mobiles. Tout en rappelant que la tablette a été conçue au départ pour les loisirs et la consommation. Beaucoup d'élèves disposent chez eux d'objets mobiles et en font un usage privé. Comment ces pratiques sociales ont un impact et peuvent faciliter certaines démarches ? Quelle intégration dans l'écosystème de la classe ? Et rappeler que les tablettes viennent accompagner, elles ne se substituent pas au travail des enseignants.

Hélène Marchi, directrice d'**Intel** : « *le marché français est le plus compliqué* »… et rappeler qu'avec les tablettes on ne fait pas les mêmes choses qu'avec un ordinateur.

Il y a avait aussi Laurent Jeannin pour discuter des enjeux du numérique éducatif sur cette table ronde.

Bic expliquait l'intérêt des données générées, qui permettent aux enseignants de pratiquer la pédagogie différenciée. Anne Lechêne expliquait la stratégie mise en place pour lutter contre l'ennui dans la classe, 100 établissements utilisent BIC Education en France et les résultats sont excellents notamment dans les Segpa.

Certainement que la question posée fausse un peu le débat car le changement ne viendra seulement d'aucun équipement, chacun le sait aujourd'hui.

Si on peut trouver de nombreux projets pédagogiques réalisés avec des tablettes - ces quelques 70 témoignages sur Educavox en attestent - cela démontre bien que c'est bien un écosystème qui se met en place et que la réussite scolaire dépend de nombreux facteurs.

La révolution éducative : ce n'est pas qu'une affaire de technique, c'est une affaire de concepts, de représentation sociétale, d'approche politique et culturelle. (Michelle Laurissergues)

L'intégration d'outils actuels ne peut être efficace que s'ils sont au service d'une autre relation aux savoirs et aux apprentissages, par les échanges, par la collaboration par la co-construction, par un regard positif sur les démarches d'expérimentation, par la mise en œuvre d'une culture numérique (litteracy). *Les connaissances, les informations sont à portée de clics ou de doigt, les transformer en savoirs demandent d'autres compétences*. Compétences informationnelles certes et savoir pratiquer « *une diététique de l'info* » s'exprimer, argumenter, savoir publier deviennent essentiels. On comprend bien une des difficultés actuelles, mettre en adéquation les temps, les espaces, les savoirs fondamentaux, les programmes, la formation des intervenants et celles des formateurs…

Sommaire

Jeunesse. Les enfants en visio-conférence

LeTelegramme.fr | 03.2015

Mercredi, les enfants de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) de Questembert ont découvert la visio-conférence pour échanger avec la Guinée Conakry. Installé dans lasalle du conseil de la communauté de communes, cet équipement est gracieusement à disposition des associations, entreprises, écoles, collèges et lycées du territoire. Les enfants ont eu le privilège d'être les premiers à l'utiliser.

Les animateurs de l'ALSH intercommunal travaillent jusqu'aux vacances de printemps sur un fil rouge intitulé « *La découverte de terres inconnues et la correspondance* ». Dix enfants ont choisi de partir à la rencontre de la Guinée Conakry. Ils se sont donc rendus à la communauté de communes pour réaliser une visioconférence en direct avec la capitale, Conakry.

Des échanges avec une expatriée

Ils ont pu échanger avec Marine Rétif, française expatriée et travaillant avec des Guinéens, sur la vie à l'étranger.

- « Qu'est-ce qu'on mange là-bas ? »,
- « comment sont les maisons ? »,
- « quels chanteurs écoutent-ils ? »,
- « comment se passe l'école ? » :

Une multitude de questions de la part des petits Questembertois ont permis de comparer la vie en France et en Afrique.
Les propos de Marine Rétif étaient étayés par des objets locaux rassemblés dans une malle au trésor (noix de coco, bissap, tissu, bijoux, masque, musique, photos…) dans la salle du conseil.
La semaine prochaine, rendez-vous en Angleterre avec une approche différente. Une expérience que les enfants ont trouvée très intéressante et qu'ils sont prêts à renouveler !

Sommaire

Des tablettes numériques dans les collèges

LaDrome.fr | 2015

Depuis le début de l'année 2015, 11 collèges publics de la Drôme ont bénéficié d'une dotation du Département pour l'acquisition de tablettes numériques.

L'équipement de type "classe mobile" permettra aux collégiens d'expérimenter ces outils dans de bonnes conditions pédagogiques. Les enseignants ont, eux, bénéficié de formations "à l'usage" pour ces nouveaux équipements.
Des formations pédagogiques, dispensées par l'académie de Grenoble aux professeurs, interviendront par la suite.
Avec des dotations de 16 ou 32 tablettes par collège, le Département a clairement choisi de passer à la vitesse supérieure en matière d'usages du numérique. Pour rappel, le projet "Collège Numérique 26" prévoit un développement du numérique à destination des collégiens, le tout en faisant des choix raisonnés et réfléchis entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Sommaire

Objectif du Loiret : Réussite scolaire avec le soutien Mod'J

Loiret.fr + Ecoter.org | 07.07.15

Interview réalisée par la Mission Ecoter

Mise en place du soutien scolaire à disposition de tous les enfants via Bordas Soutien Scolaire

Le département du Loiret lance une innovation : l'accessibilité à 30 000 jeunes, du CP à la terminale, à un soutien scolaire en ligne financé par le Conseil départemental général.
La **Mission Ecoter** a interviewé Madame **Adeline BUISSON**, chef de projet numérique pour la Direction de l'éducation et de la jeunesse au sein du Conseil départemental du Loiret, sur le projet Mod'j mis en place.
Le département du Loiret applique une politique numérique très volontariste avec comme objectif principal le développement Mod'J qui est le label jeunesse. Cette politique de soutien scolaire en ligne a été lancée le 1er février 2015 auprès de tous les jeunes.
Le département, par le biais de Mod'J, souhaite converger avec 2 objectifs : d'une part la politique jeunesse (offrir une même égalité de chance pour tous les enfants au-delà du numérique) et d'autre part le développement des usages numériques. En effet, plusieurs projets numériques ont été lancés au sein des établissements scolaires mais pas seulement.
Adeline BUISSON : « *nous voulions lancer une action qui ne soit pas restreinte à la seule enceinte de l'établissement scolaire* ». C'est pourquoi cette action a été mise en place et permet son accessibilité à partir de tout poste et navigateur.

Pour la mise en place de Mod'J

Mod'J est un service de soutien scolaire en ligne mis à disposition gratuitement par le Conseil départemental. Il s'adresse aux enfants mais également aux parents. **A titre d'expérimentation, le Département offre également les comptes à la communauté scolaire** (écoles primaires, collèges et lycées) **pour un usage scolaire et extrascolaire**. L'inscription se fait directement à partir du lien soutienmodj.fr. Chaque parent et enfant créent leur compte personnel avec leur propre identifiant et leur mot de passe. Ainsi, un parcours individualisé et ciblé pour chaque enfant sera défini. **Les parents et les élèves pourront suivre leur progression**. Un mode d'emploi est également disponible sur le site de soutien scolaire en ligne afin d'aider parents et enfants à comprendre et à manipuler tous les outils mis à disposition.

Pourquoi faire appel aux éditions BORDAS ?

Le département du Loiret a choisi de travailler en lien direct avec les éditions Bordas Soutien Scolaire. Tout d'abord, **celui-ci dispose du label RIP (reconnu d'intérêt pédagogique par le ministère chargé de l'éducation national)**, de plus, **Bordas est un éditeur de manuel scolaire traditionnel que tout le monde connaît et qui rassure**. **Adeline BUISSON** : « *C'est un gage de sérieux qui parle aux parents, qui se référencie directement aux manuels traditionnels* ». **Bordas s'est également engagé avec le département du Loiret à faire évoluer la plateforme Mod'J constamment** selon les différents retours afin de l'améliorer quotidiennement et proposer un service complet. **Adeline BUISSON** : « *Nous avons simplifié les modalités d'inscription, développer les messages d'encouragement, permis l'accessibilité de tous les navigateurs … et la plateforme n'a pas fini d'évoluer* ».

Grâce à cet outil, les jeunes Loirétains ont de nombreuses possibilités. Le contenu du service de soutien scolaire en ligne est rédigé par des professeurs et est conforme aux programmes de l'éducation nationale.

Les autres actions menées au sein du département

Le département du Loiret ne s'arrête pas là puisque d'autres actions numériques ont été lancées Enfin, **un Campus numérique inédit sera également lancé à la rentrée 2015 dans deux collèges** : services de communication performant et modernes, contenu interactif, partage de fichiers, individualisation des enseignements, contribution de l'ensemble de la communauté scolaire pour enrichir la plateforme… **Le Digital collège est en germe dans le Loiret**.

D'autres projets numériques seront également mis en place prochainement au sein du département du Loiret qui, par toutes ces actions, démontrent son implication dans l'éducation et le numérique.

Contact : Adeline Buisson chef de projet numérique pour la Direction de l'éducation et de la jeunesse - CD Loiret - adeline.buisson@loiret.fr

Sommaire

Développer le numérique en zone rurale : pari lancé avec l'"ENT-école" à Limoux

Ludovia.com | 01.07.15

Armande Le Pellec-Muller, recteur de l'académie de Montpellier, s'est rendue à Limoux mardi 30 juin pour signer aux côtés de Jean-Paul Dupré, député-maire de Limoux, une convention pour le développement de l'ENT – Environnement Numérique de Travail – dans les écoles de la ville.

Forte de son implication et de son engagement comme académie pilote, récemment démontrés en accueillant le 25 juin dernier, le recteur Jean-Marc Monteil, chargé par le premier ministre d'une mission interministérielle de définition et d'impulsion d'une nouvelle politique numérique de l'Education nationale, l'académie de Montpellier agit pour le développement du numérique éducatif.

Engagée depuis janvier 2014 dans « l'ENT-école », un ENT académique premier degré, et déjà bien implantée dans le second degré avec un ENT unique du collège au lycée mais également avec le « L@bel numérique Lycée », bientôt déployé dans les collèges, **l'académie entend bien développer les usages du numérique en tant que facteur d'intégration sociale et de lutte contre l'exclusion** ; elle veille en cela, à **assurer l'égalité des chances sur le territoire pour tous les élèves, de la maternelle au lycée**.

Avec cette nouvelle convention, signée le même jour que le contrat de ville 2015-2020 en présence, entre autres, de M. le Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon, de M. le Préfet de l'Aude et de Mme la Vice-présidente du Conseil départemental de l'Aude, ce sont plus de 700 élèves de six écoles maternelles et élémentaires de Limoux qui vont pouvoir intégrer l'ENT-école dès la rentrée prochaine ; avec leurs enseignants, leurs animateurs des temps périscolaires et leurs parents, ils vont **bénéficier d'un environnement numérique de travail pour apprendre, enseigner et communiquer autrement**.
L'ENT premier degré, c'est surtout tout **un ensemble de services dans un espace sécurisé**, précise Armande Le Pellec-Muller, recteur de l'académie de Montpellier.
Elle rappelle en effet qu'à l'heure du numérique, un des sujets essentiels est de savoir comment protéger ses données personnelles.

« Un ENT, ça protège tous ceux qui vont se connecter »

Elle insiste aussi sur les services de vie scolaire qui vont permettre « ***de pouvoir afficher aux parents ce qu'on fait dans l'école*** ».
Consciente des enjeux du numérique éducatif, la Ville de Limoux s'engage à hauteur d'1€50 par enfant connecté à l'ENT, après un investissement de 150 000 d'euros pour équiper les écoles en matériel informatique.
L'ENT n'arrive pas « comme un cheveu sur la soupe », car comme le précise M. le député-maire, Jean-Paul Dupré : « cela fait plus de vingt ans que nous équipons les écoles de Limoux en ordinateurs et nous avons même fait appel à un personnel spécifique qui accompagne les enfants au maniement de l'informatique ».
Entouré de gens de terrain, parfois enseignants eux-mêmes, au titre d'adjoints à l'éducation, M. le député-maire réaffirme sa volonté d'investir dans cette voie pour **permettre à tous les enfants de tous les milieux sociaux, d'accéder à ces technologies ; et il croit même que le numérique puisse devenir un facteur d'attractivité pour sa commune**.
Un an seulement après le lancement de l'ENT académique pour le 1er degré, plus de 200 communes du territoire académique (soit plus de 20% des communes), ont d'ores et déjà adhéré à l'ENT-école pour plus de 30 000 élèves (soit plus de 15% des écoles).
Au-delà des ENT de la maternelle au lycée, construits sur un même cahier des charges pour garantir une continuité, l'académie de Montpellier se mobilise pour le développement du numérique pédagogique avec 500 000 euros pour la formation des enseignants du second degré, et une dotation du ministère exceptionnelle de 75 000 euros pour la formation de l'ensemble des formateurs disciplinaires ; mais aussi des formations des enseignants du premier et du second degré « par » le numérique via la plateforme m@gistère
En quelques chiffres, c'est environ un million d'euros par an qui est engagé pour l'accompagnement académique par la délégation académique au numérique et un million d'euros par an pour l'hébergement et l'assistance assurés par les services académiques.

Sommaire

ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

Les données, chouchoutes de la transition numérique de l'Etat

Lagazettedescommunes.com | 03.07.15

Les résultats du premier appel à projet du fonds "Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique" ont été données jeudi 2 juillet".

Le coup d'accélérateur sur les données comme vecteur de modernisation se poursuit : sur les 42 dossiers retenus dans le cadre de la première sélection de l'appel à projet (AAP) du fonds « *Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique* », dévoilé ce jeudi 2 juillet par la nouvelle secrétaire d'Etat en charge de la Simplification et de la Réforme de l'Etat, **la moitié concernent le premier volet, « *industrialisation de la mise à disposition des données ouvertes* »**.
En tout, 62 projets avaient été déposés par des administrations, qui pouvaient concourir en solo ou en partenariat avec des opérateurs ou des collectivités locales. Les lauréats se partagent une

somme de 7,2 millions d'euros, soit 170 000 euros par projet en moyenne, sur une dotation global du fonds de 126 millions d'euros.
Des sommes modestes, justifiées par la volonté d'investir dans des petits projets facilement déployables : « *la logique du SGMAP est d'avancer vite qu'ils savent faire et de réfléchir plus sur des projets d'envergure* », avance le cabinet de la secrétaire d'Etat Clotilde Valter.
Piloté par le Commissariat général à l'investissement, cet AAP a fait appel à un jury de neuf experts pour effectuer le tri selon **5 critères : "caractère interministériel des projets ; capacité à générer un retour sur investissement (RSI) ; caractère innovant et « en rupture » des projets ; caractère stratégique pour la modernisation de l'action publique ; capacité des équipes du porteur de projet ; qualité de la gouvernance (gestion des risques, calendrier, organisation).**"

Au coeur de la stratégie

L'accent mis sur des projets autour des données s'explique d'abord par une logique mathématique : **presque la moitié des candidats ont répondu sur la partie data**, précise-t-on au cabinet, qui s'en réjouit : « *Etalab essaye d'avoir une relation partenariale avec les administrations, son travail porte ses fruits et va se poursuivre* ». Le temps de l'ouverture au couteau à huître sera-t-il bientôt un vieux souvenir ?
Ce tropisme conforte la stratégie numérique présentée en septembre 2014 par l'ancien secrétaire d'Etat Thierry Mandon, remplacé par Clotilde Valter en juin. Concoctée en bonne intelligence avec le directeur d'Etalab et administrateur général des données Henri Verdier, et une Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (Disic) enfin renforcée, elle met la donnée en son coeur. Et en attendant la future loi sur le numérique, annoncée pour septembre et qui devrait renforcer l'open data, **la question des données s'incruste de plus en plus dans des textes de loi**, à commencer par le projet de loi NOTRe « *Même si nous sommes loin d'avoir toutes les infrastructures, les projets utilisent déjà des blocs existants* », se félicite encore le cabinet de Clotilde Valter, qui envisage déjà que ce thème soit réactivé dans le cadre d'une prochaine vague.
Les projets sélectionnés concernent des champs très hétérogènes de l'action publique, et certains intéressent directement les collectivités locales :

- "DataTourisme, plateforme nationale permettant d'accéder à l'ensemble des données touristiques ouvertes, produites et diffusées par un grand nombre d'acteurs publics locaux, départementaux, régionaux voire nationaux." Jusqu'à présent, les promesses de l'open data en matière de tourisme relevait plutôt de l'incantation ;
- "J'accueille du public : base de données des établissements recevant du public" ;
- "Hub pour la simplification de l'accès aux données sur l'eau pour les réutilisateurs" ;
- "Base Adresse Nationale : outil communes", des "infrastructures et outils destinés à faciliter l'accès aux services de la Base adresse nationale (BAN) ainsi qu'à ouvrir les possibilités d'y contribuer. Il s'adresse en particulier aux municipalités qui ont la responsabilité de l'adressage des communes et qui sont potentiellement utilisatrices et productrices de données" ;
- OpenData Lab Midi-Pyrénées, porté par le CGET et le SGAR, premier portail opéré par un service déconcentré dans les territoires, "pour développer des collaborations et des projets interservices et interinstitutionnels, notamment dans le domaine de l'eau".

Droit géolocalisé, simulation numérique de la constructibilité réglementaire…

La partie "Futurs publics" concerne aussi en partie les collectivités. Parmi les neufs dossiers, on retiendra "Géolocalisation du droit (Joloc), un portail d'accès à l'information légale et administrative par l'intermédiaire des indications de géolocalisation qu'elle contient, quelle que soit l'administration à l'origine des textes juridiques."
La Dila, co-portrice, s'est lancée dans un programme d'ouverture de ses données. « *La boussole des droits pour les 18-30 ans, la solution pour connaître et activer ses droits sur l'emploi, le logement et la santé* », peut aussi leur rendre service, ou encore l'outil de « *simulation numérique de la constructibilité réglementaire* ».
Le troisième volet, "dites-le nous une fois", comporte aussi son volant de projets susceptibles d'apporter des gains aux collectivités locales et leurs partenaires : "Suivi et programmation des logements sociaux", pour "dématérialiser de bout en bout le dépôt et l'instruction des demandes d'aide à la pierre dans le cadre de la production de logements sociaux" ; "déclaration unifiée pour les ouvrages souterrains DUPLOS (Forage)".
La seconde vague a été lancée en juin, autour de France Connect, l'identifiant unique. **La troisième ne se fera pas avant au moins six mois**.

Sommaire

Budgets 2016 : le casse-tête des systèmes d'information régionaux

Lagazettedescommunes.com | 06.07.15

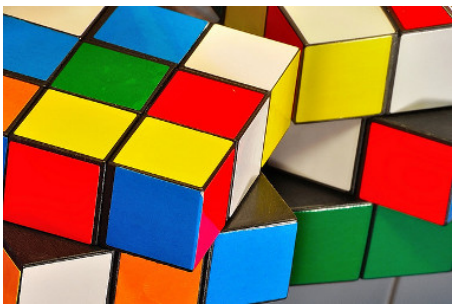

Onze mois pour fusionner, c'est court. Les sujets à traiter sont nombreux mais, pour les régions concernées par la loi du 16 janvier 2015, l'aspect comptable et budgétaire est l'un des plus urgents. Directeurs financiers, directeurs généraux des services et services informatiques ont donc retroussé leurs manches, plus ou moins tôt en fonction de l'enthousiasme ou, au contraire, de la frilosité de leur président…

Systèmes comptables

La machinerie informatique doit absolument fonctionner le 1er janvier 2016 entre les anciennes régions et le comptable public, sous peine de ne pouvoir payer les agents et les fournisseurs. « *Pour nous, la situation idéale serait que les anciennes régions aient un seul système d'information qui véhicule un seul flux* », indique Eric Barbier, sous-directeur de la gestion comptable et financière des collectivités locales à la direction générale des finances publiques (DGFIP). C'est l'option retenue par les deux Normandie, la Bourgogne – Franche-Comté et l'Aquitaine – **Limousin** – Poitou-Charentes. Dans les deux premiers cas, **les collectivités avaient le même éditeur et ont réussi à se mettre d'accord sur les modifications à apporter. Poitou-Charentes et Limousin, de leur côté, ont accepté de basculer sur le système de l'Aquitaine**.

Les autres grandes régions conserveront, pendant une période transitoire, plusieurs systèmes d'information en parallèle. « *Nous n'avons pas voulu prendre le risque d'être confrontés à des bugs informatiques. Nous avons préféré jouer la sécurité* », résume Joël Neyen, DGS de Midi-Pyrénées. « *Nos deux régions ont des applications mais aussi des organisations très différentes : en Picardie, nous sommes très décentralisés, avec des directions qui effectuent leur mandatement. Le* **Nord Pas-de-Calais***, lui, a une plus grande centralisation,* explique Yann Goubard, directeur des finances de la Picardie*.* ***Nous préférons faire d'abord converger nos organisations, avant de choisir le système d'information. Nous aurons donc toujours deux flux, mais la DGFIP n'en verra qu'un*** ».

L'Alsace – **Lorraine** – Champagne-Ardenne a fait de même. « *Nous n'avions pas le temps de nous engager dans des discussions stériles pour savoir quel système d'information garder. Nous conservons donc les trois systèmes et développons un chapeau qui permettra de n'envoyer qu'un seul flux au comptable public* », décrit François Bouchard, DGS de la région Alsace. **Une solution transitoire, développée par les équipes informatiques internes et qui va coûter 15 000 euros à chacune des trois régions**.

Travail d'inventaire

En parallèle du système d'information, **les équipes mènent des inventaires divers et variés** : recenser tous les budgets annexes, les établissements publics régionaux, fiabiliser les listes du personnel pour la paye, établir la liste des marchés à transférer, mais aussi répertorier les emprunts et les garanties d'emprunt, les régies existantes, ajuster l'état des actifs, apurer au maximum les comptes d'imputation provisoire…

« *Nous effectuons aussi un recensement très précis des différents acteurs pour qui nos aides sont indispensables en trésorerie immédiate, comme les centres de formation d'apprentis. Assurer le fonctionnement du premier quadrimestre est une nécessité* », insiste Noël Jouaville, DGS de la Lorraine. Ensemble ou chacune de leur côté, les directions regardent les recettes et les dépenses estimées afin d'évaluer, à l'automne, la capacité financière de la future grande région.

Langage commun

L'instruction budgétaire et comptable M71 sera la colonne vertébrale du futur budget, mais il restera à ventiler les programmes selon des items cohérents. « *Il nous faut parler un langage commun, même si nos programmes d'intervention sont différents. Nous devons réussir à les rassembler autour d'une nomenclature unique. Nous préférons effectuer ce travail dès à présent, afin d'être en parfait état de fonctionnement dès le 1er janvier 2016 et éviter que des discussions techniques ne ralentissent les décisions politiques* », précise Dominique Blanc, directrice générale adjointe « finances » de l'Aquitaine.

Beaucoup de budgets garderont une section par ancienne région pour des raisons de délais, mais aussi parfois par choix politique : celui de Nord Pas-de-Calais – Picardie préservera sciemment la lisibilité des deux anciennes régions pour les élus qui vont arriver. Et ce, afin de disposer d'un budget technique à présenter au nouvel exécutif, qui pourra imprimer

sa marque en ajoutant ou en retirant des crédits sur tel ou tel dispositif. Cependant, les années de renouvellement, les nouvelles orientations majeures se font rares. De plus, les conseils régionaux étant de gros paquebots, les décisions d'ajustement se prennent en général dix-huit mois au minimum avant leur exécution.
Les régions doivent en outre s'accorder sur le règlement budgétaire et financier, qui sera adopté par le nouvel exécutif, et mettre en place une gestion commune de la dette et de la trésorerie. Il leur faudra aussi travailler sur la convergence des politiques fiscales. « *Mais, pour le moment, nous ne connaissons pas le calendrier d'harmonisation* », note Yann Goubard. Même flou sur les modalités de péréquation des nouvelles entités. Ce manque de visibilité sur les dispositions pratiques de la fusion et ses impacts ne facilite pas la tâche des équipes.

Sommaire

Services en ligne : les Français de plus en plus méfiants

ZDNet.fr | 06.07.15

Selon la dernière étude Caisse des Dépôts/Acsel sur la confiance des Français dans le numérique, les internautes sont de plus en plus réticents à partager leurs données personnelles.

Le paradoxe français concernant leurs usages du Web prend de l'ampleur. **Si les internautes de notre pays sont particulièrement friands des services de Google ou encore de Facebook, pour ne citer qu'eux**, **ils sont de plus en plus inquiets de l'usage de leurs données par ces géants**. **Inquiets, mais pas encore capables de couper le cordon** ou de choisir des solutions plus respectueuses de leur vie privée...
Ainsi, selon la dernière étude réalisée par Caisse des Dépôts et l'Acsel consacrée à "La confiance des Français dans le numérique" (1000 personnes interrogées), **40% des Français disent avoir "globalement confiance dans l'usage d'Internet" et 60% estiment que l'usage du Web est "risqué", deux indicateurs en hausse sur un an**. **La géolocalisation est le service qui entraîne le plus de craintes puisque 75% des sondés refusent d'être localisés**.

75% des internautes ne veulent pas être localisés

Par ailleurs, **21% des internautes sont désormais "réticents à la communication d'attributs d'identité en ligne", contre 15% en 2013** lors de la précédente enquête, et 5% en 2009.
Même le commerce en ligne suscite désormais des inquiétudes grandissantes. 36% des personnes interrogées ne veulent "pas communiquer leur numéro de carte bancaire en ligne" (contre 26% un an plus tôt) et 50% n'a pas confiance dans les sites de e-commerce étrangers.
Plus globalement, 61% des sondés jugent "risqué" d'enregistrer leurs coordonnées bancaires sur internet, une proportion en hausse de 14 points en deux ans. 61% se disent « gênés » par le stockage de données des objets connectés et 86% le sont par « le partage de ces données avec d'autres acteurs, avec ou sans consentement ». Bref, la médiatisation des affaires de fuites de données provoque une vraie prise de conscience, mais cette dernière ne s'accompagne pourtant pas encore de changements des habitudes : gestion des mots de passe, sécurisation de ses données, utilisation de services à risque etc...

Sommaire

i-Lab: toujours plus numérique

Sipublic.info + Luc Derriano | 06.07.15

73 projets sur 174, primés dans le cadre du 17ème concours national du ministère de l'enseignement supérieure et de la recherche, s'appuient sur les technologies logicielles et réseaux. Système d'information pour la mobilité, l'internet des objets, la gestion de l'énergie ou le cloud se distinguent particulièrement.

« ***L'édition 2015 confirme l'importance de la recherche publique comme terreau de l'innovation et de la croissance : près de 60% des lauréats en sont issus*** » en augmentation de 5 points par rapport à l'an dernier, s'est réjoui Thierry Mandon. Le nouveau

ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche a remis les prix du 17ème concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovante, ce 1er juillet, dans les jardins du ministère. **Sur 882 candidatures**, 174 lauréats ont été sélectionnés : **54 au niveau national dans la catégorie "création-développement" (qui devrait aboutir à la création d'une startup) et 120 lauréats régionaux "en émergence" (qui nécessitent encore une maturation technique, économique ou juridique)**. Cinq grands prix ont aussi été décernés aux projets les plus prometteurs au regard des dix défis socio-économiques identifiés dans l'agenda stratégique "France Europe 2020" : santé et bien-être, mobilité et systèmes urbains durables, société de l'information et de la communication... En 2015, les domaines de la pharmacie, des biotechnologies et des technologies médicales représentent 36% des projets. **42% lauréats sont issus des secteurs du numérique et de l'électronique, confirmant la tendance des années précédentes**.

Mobilité, réseaux et objets intelligents

« *Nous transformons automatiquement les sièges libres disponibles dans les véhicules, tous les jours, en un réseau de transport en commun structuré* », a expliqué Olivier Binet. Le créateur de la société Karos est lauréat du Grand prix, dans le domaine "Numérique, technologies logicielles et communication". Soutenu par l'incubateur public Agoranov, **il veut transposer le succès du covoiturage du grand public** (Blablacar) **vers les entreprises et les collectivités**, avec une dizaine de salariés. Techniquement, la solution « *se fonde sur la géolocalisation, les technologies Big Data, l'apprentissage statistique, les applications mobiles pour faciliter les trajets domicile-travail quotidiens* », a-t-il précisé. "Extrêmement simple", **elle vise à réduire de 30 à 40%, le nombre de véhicules sur les routes et donc leur empreinte carbone, les émissions de CO2, et peut-être limiter le réchauffement climatique**…

La géolocalisation, les technologies Big Data, l'apprentissage statistique, les applications mobiles...

Dans cette catégorie "création-développement", une quinzaine d'autres innovations primées s'appuient sur les TIC et 22 supplémentaires dans la catégorie "en émergence". **Plusieurs des projets concernent l'optimisation des systèmes de transports** : aide à la décision pour la gestion des flux aériens (SkyKeeper), assistant intelligent et tableau de bord pour la planification et l'exploitation de véhicules partagés (AI-PES), communication pour l'infrastructure routière, le mobilier urbain et les véhicules (YoGoKo), localisation des places de parkings sur la voie publique via l'analyse des images de vidéosurveillance (CamPark)… D'autres lauréats travaillent à des solutions plus spécifiques pour la ville intelligentes (ForCity), les réseaux radio pour l'internet des objets (Gridbee, IRADELP, RFINET, Acklio), les plateformes pour la gestion de l'énergie (e-SIMS,) ou le Cloud (Hiptest, Themecloud).

Secteur public innovant

Comme chaque année, l'enseignement supérieur demeure le plus grand pourvoyeur de lauréats : **près d'un tiers des projets issus de la recherche publique proviennent des universités**, suivi par le CNRS (23%), les autres établissements d'enseignement supérieur (10%), le CEA (10%) ou l'INRIA (9%). **93 projets sur 174 sont accompagnés par un incubateur public**, signe de la "synergie entre le concours et les incubateurs", deux dispositifs d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes mis en place par le ministère en 1999, "sous Claude Allègre", a rappelé le ministre. **En outre, plus du tiers des lauréats ont bénéficié en amont de financements, dont 80% proviennent du secteur public** (Agence nationale de la recherche, Bpifrance, Programme d'investissement d'avenir, financements européens) **et des sociétés d'accélération du transfert de technologies** (SATT).

Un des premiers dispositifs d'amorçage sur notre territoire.

Avec 12M€ de budget en 2015, **les subventions peuvent monter jusqu'à 450k€ pour la création-développement et 45k€ pour la catégorie en émergence**. I-Lab est « *un des premiers dispositifs d'amorçage sur notre territoire* », a souligné Thierry Mandon. **En 17 années d'existence, le concours a permis la création de plus de 1737 entreprises, dont 70% sont toujours en activité, pour 394 M€ d'euros**. « ***Vous êtes les modèles de l'économie de demain*** », a conclu le ministre.

Sommaire

Voiture électrique : l'Etat va unifier le réseau de recharges

LesEchos.fr | 05.07.15

Le gouvernement va publier un décret pour imposer l'interopérabilité. L'idée est de s'inspirer du Groupement des cartes bancaires.

Créer l'équivalent d'un « groupement des cartes bancaires » pour les voitures électriques. Tel est le projet sur lequel le gouvernement et les acteurs de la mobilité planchent depuis plusieurs mois. **Selon nos informations, Bercy compte publier, d'ici la fin de l'année, un décret imposant l'« interopérabilité » entre les différents réseaux de bornes électriques déployés sur le territoire, transposant une directive européenne d'octobre 2014**.
L'objectif ? **Permettre aux utilisateurs de voitures électriques de circuler sur l'ensemble du territoire sans disposer d'abonnement spécifique auprès des différents opérateurs** (Bolloré, EDF, collectivités locales...). Une association française pour l'itinérance de la recharge électrique des véhicules (Afirev) a déjà été créée en mars, regroupant l'ensemble des acteurs (EDF, Bolloré, la filiale d'EDF Sodetrel, Vinci, Bouygues...).
Pour permettre à ces acteurs de se refacturer les paiements des clients, une plateforme d'échanges de données, Gireve, a ensuite été montée sur le modèle du groupement des cartes bancaires, avec comme actionnaires Renault, EDF, ERDF, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et la **Caisse des Dépôts**.

Circuler sur le territoire sans cumuler les abonnements

A date, « ***la France compte 9 400 points de charges et nous atteindrons les 40 000 d'ici 2020*** », indique le préfet, Francis Vuibert, qui pilote le déploiement. Un parc encore modeste, et qui fait l'objet de multiples initiatives qu'il s'agit de mieux harmoniser. Poids-lourd du développement, Bolloré, qui, avec ses stations d'auto-partage concentre à lui seul plus de 5 000 bornes accessibles aux véhicules tiers via un abonnement. Agréé en début d'année « opérateur national », le groupe vise les 16 000 bornes d'ici 2019, en mode normal ou accéléré.
Autre initiative, le projet Corridor, exploité par EDF et dont Renault, Nissan, BMW, Volkswagen sont partenaires. **Il vise à installer 200 bornes de charge rapide - 80 % de l'autonomie en moins de 30 mn, pour 10 euros par mois - le long des axes autoroutiers d'ici la fin de l'année**. **EDF**, qui exploite aussi d'autres réseaux avec les collectivités locales, compte aller plus loin et **devrait déposer d'ici la fin d'année un dossier en vue d'être agréé opérateur national**. **La CNR dispose, depuis mars de ce statut, et vise 200 bornes rapides le long du Rhône**. D'autres acteurs, comme **Bouygues Energie et Services**, étudient aussi l'agrément. Sans compter les multiples déploiements pilotés par les collectivités locales.
L'interopérabilité doit permettre à l'usager de circuler sur le territoire sans cumuler les abonnements. Une possibilité certes limitée vu la faible autonomie des véhicules - 130 km - mais qui va augmenter avec les nouvelles générations de batteries. « *Offrir au client un service continu n'importe où sur le territoire est aussi une réassurance. La peur de la panne freine encore l'achat de voitures. Si vous savez que l'accès aux stations est facile, vous hésitez moins* », indique Gilles Bernard, président du Gireve. L'harmonisation est aussi européenne, puisque la Commission demande que les réseaux des différents pays puissent communiquer entre eux. De quoi faire émerger de nouveaux services, comme l'information sur la disponibilité des bornes ou la réservation à distance et la recharge en heures creuses.

La position de Bolloré déterminante

Plusieurs freins doivent néanmoins être levés. Si le casse-tête des standards de recharges - on compte trois types de prises en Europe - est en passe d'être résolu avec le passage à la norme européenne T2, **le nombre de bornes reste modeste, et les risques d'attente pour l'utilisateur ne sont pas nuls**. **D'autant que le temps de recharge sera toujours plus long qu'un plein d'essence**. Surtout, **le décret gouvernemental ne s'appliquera qu'aux nouvelles bornes, ce qui pourrait empêcher les points de charges les plus anciens, non communicants, d'assurer l'interopérabilité**.
Dans toute cette affaire, la position de Bolloré sera déterminante. **Après avoir investi lourdement dans son réseau, l'opérateur breton semble peu enclin à ouvrir ses données à des tiers**. Il n'est d'ailleurs pas encore membre du groupement d'échange de données Gireve.

Des véhicules autonomes sur route ouverte à Bordeaux en octobre 2015

Usine-digitale.fr | 29.06.15

Lors du congrès mondial ITS, dédié aux transports intelligents, Valeo, Akka Technologies ou encore Easymile et Navya feront rouler sur route ouverte des véhicules autonomes. Une première en France.

Bordeaux pourra revendiquer début octobre le titre de capitale française du véhicule autonome **La métropole accueillera en effet les premiers tests sur route ouverte de voitures sans conducteur autorisés en France**. Ces démonstrations dans le trafic bordelais auront lieu dans le cadre du 22e salon mondial ITS, qui réunit l'ensemble des acteurs mondiaux de la mobilité et des transports intelligents.

Une plaque en W spéciale véhicule autonome

L'équipementier français Valeo, le bureau d'études Akka Technologies et l'institut Vedecom dédié à la mobilité de demain **présenteront chacun un véhicule prototype**. Navya et Easymile, deux sociétés spécialisées dans les véhicules sans chauffeur de type navette, testeront aussi deux démonstrateurs dans les rues bordelaises. « *Ces essais seront réalisés en conditions réelles, dans le trafic*, explique Florence Ghiron, présidente du comité d'organisation ITS à Bordeaux. *Nous travaillons depuis un an et demi avec les autorités pour les mettre en place* ».
Au côté des organisateurs, Valeo et consorts ont ainsi déposé des dossiers détaillant les technologies auprès du ministère des Transports. Les ministères des Affaires étrangères (sous le volet Commerce extérieur) et de l'Ecologie participent également aux discussions. En vue, l'acquisition d'autorisations inédites : **une plaque en W spéciale véhicule autonome, un dispositif qui n'existe pas dans la législation française**.

Autorisations attendues le 1er juillet

Rouler sur route ouverte avec un véhicule autonome **est en effet aujourd'hui interdit**. La France est signataire de la Convention de Vienne, qui demande au conducteur de rester maître de son véhicule. Il est donc interdit de lâcher le volant des mains et de quitter la route des yeux. Les demandes formelles pour les autorisations ont été déposées il y a deux mois auprès du ministère des Transports. « *Nous devrions obtenir les autorisations le 1er juillet*, poursuit Damien Murat, responsable technique ITS. *Mais toutes les fonctions ne seront pas autorisées. L'un des prototypes dispose de sièges avant qui peuvent se mettre dos à la route, ce ne sera pas permis. Un technicien devra en permanence être en mesure de reprendre le contrôle du véhicule* ».
Les organisateurs du congrès ITS travaillent aussi sur les infrastructures. Des bornes relais et des feux communicants ont ainsi été installés à des points stratégiques. « *Les véhicules vont circuler toute la journée sur ces boucles urbaines, avec à bord des congressistes. Il faut assurer la sécurité*, précise Florence Ghiron. *Cependant, les modifications d'infrastructure ne doivent pas fausser l'expérience* ». Plusieurs participants comme Akka ou Vedecom ont participé au financement de ces modifications d'infrastructure.

Bordeaux, ville intelligente

Pour valider tout le dispositif, **des tests seront organisés du 07 au 10 juillet, puis du 1er au 04 septembre avec plus de la moitié des participants**. Le salon ITS ouvrira ses portes le 05 octobre. 10 000 visiteurs sont attendus pour assister aux 35 démonstrations de véhicules (voiture autonome, navette autonome, vélo à hydrogène, camion connecté Continental et Michelin …). **Ces tests permettront à Bordeaux d'étoffer son maillage pour des transports intelligents et coopératifs**. La ville est déjà une zone de test du projet français SCOOP piloté par le gouvernement pour développer les ITS. « *Cela participe de la structuration d'une filière française dans ce domaine*, analyse Florence Ghiron. *Cette filière se structura encore plus officiellement lors du Congrès ITS de Bordeaux* ».

Sommaire

• Basse-Normandie

La Manche, première collectivité territoriale à lancer sa propre plateforme de financement participatif

Manche.fr | 03.07.15

Jeudi 2 juillet avait lieu le lancement de la plateforme de financement participatif OZE, projet porté par le conseil départemental de la Manche avec Manche Numérique. OZÉ est la 1ère plateforme de financement participatif (crowdfunding) mise en place par une collectivité territoriale.

Elle est **destinée à soutenir financièrement et collectivement les projets manchois dans les domaines économiques, patrimoniaux et associatifs**. C'est grâce à l'initiative du Conseil départemental de la Manche en collaboration avec **Manche Numérique** que la plateforme de financement participatif « OZÉ »

vient de voir le jour. 100% manchoise, **celle-ci accueille les porteurs de projets dynamiques en quête d'un coup de pouce financier pour monter leur projet**. Face à eux, des internautes de tous horizons qui les gratifient de leurs contributions financières en échange ou pas d'une contrepartie ou du préachat du produit ou service.

Le financement participatif, qu'est-ce que c'est ?

En plein essor, le financement participatif, «crowdfunding» ou «financement par la foule» est un nouveau mode de financement collaboratif, une nouvelle manière de penser les projets.

Utilisant internet comme canal de diffusion, le financement participatif permet la rencontre entre des porteurs qui proposent leurs projets et des internautes qui vont contribuer à la réussite de ces derniers.

Plusieurs formules existent : don avec ou sans contrepartie, préachat, prêt, participation au capital.

Sommaire

TRIBUNE
COMMANDE PUBLIQUE

Droit-des-contrats-publics.efe.fr | 29.05.15

Le projet d'ordonnance « marchés publics » au stade de l'exécution de la commande publique

La révision des directives 2004/17/CE et 2004/18/CE, ainsi que l'adoption d'une directive sur les contrats de concession, proposées la Commission en décembre 2011, a abouti au vote favorable du Parlement européen le 15 janvier 2014 et à la décision positive du Conseil européen le 11 février 2014. Ces textes doivent désormais être transposés par les États membres avant avril 2016.

La France a prévu de procéder à cette transposition par voie d'ordonnance et un projet a été soumis au début de l'année 2015 à consultation publique. Ce projet comporte des nouveautés dont certaines proviennent directement du changement de cap des directives elles-mêmes : c'est ainsi, par exemple, que les directives 2014/24/UE et 2014/25/UE du 26 février 2014 **contiennent désormais des dispositions relatives à l'exécution des marchés publics, alors que pendant longtemps, les directives portaient exclusivement sur la passation**. Trois sujets méritent, à ce titre, une attention plus particulière.

1. Le nouveau régime des avenants

En droit français, les modifications en cours d'exécution d'un marché public (traduites dans un « avenant »), sont actuellement régies par l'article 20 du Code des marchés publics. **Un avenant ne peut être conclu**, sans nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence, **que dans deux hypothèses : en cas de sujétions techniques imprévues quel que soit le montant, ou en l'absence de bouleversement de l'économie et de changement d'objet du contrat**.

La jurisprudence administrative a donné une interprétation stricte à ces exceptions. Elle a ainsi, s'agissant des sujétions techniques imprévues, exigé la démonstration d'une difficulté non seulement imprévisible et exceptionnelle (CE 5 décembre 1990, Société Rapetto, req. n° 63063), mais également extérieures aux parties (CE 2 juillet 1982, Société Routière Colas, req. n° 23653). S'agissant ensuite de la notion de bouleversement de l'économie du contrat, la jurisprudence administrative apparaît parfois peu lisible, car casuistique dès lors que le juge refuse de fixer un seuil dudit bouleversement

Le paragraphe 4 de l'article 72 de la directive définit la modification substantielle comme toute modification qui « *rend le contrat sensiblement différent par nature de celui conclu au départ* » et énumère quatre hypothèses de modifications substantielles, consacrées initialement par la jurisprudence européenne.

Sur cette base, le projet d'ordonnance précise – assez laconiquement en son article 56 – que : « Les conditions dans lesquelles un marché public peut être modifié en cours d'exécution sont fixées par voie réglementaire. Toutefois, ces modifications ne peuvent changer la nature globale du marché public ».

Le droit applicable s'appuiera donc demain non plus sur la notion de « *bouleversement de l'économie générale* », mais sur celle de « *changement de la nature globale* » du contrat. Sur le fond, il n'est d'abord pas sûr que cette nouvelle rédaction rende plus lisible et plus prévisible la règle de droit. Il est ensuite permis de douter de la portée réelle de cette modification, dès lors que le juge conservera vraisemblablement son mode de raisonnement actuel en dépit de l'évolution sémantique de la condition puisque que le concept sous-jacent – une concurrence non faussée a posteriori par l'effet de l'avenant – demeure inchangé.

2. Le nouveau régime de cession des marchés

Dans l'arrêt Pressetext de 2008 (19 juin 2008, Pressetext Nachrichtenagentur GmbH, aff. C-454/06), la question se posait, pour le juge européen, de décider si une substitution de contractant était envisageable dans le cadre d'un marché public passé selon une procédure formalisée. Il a répondu qu'en principe, le changement de titulaire constitue une modification substantielle du marché qui nécessite en conséquence une nouvelle mise en concurrence. Toutefois, par exception, la cession est possible sans nouvelle procédure de passation lorsqu'elle a été envisagée dans le marché initial.

Cette jurisprudence a remis en cause la position du Conseil d'État (CE avis, 8 juin 2000, n° 364803) qui avait adopté une vision libérale fondée sur l'autorisation préalable de la collectivité publique, le refus d'agrément étant strictement encadré.

La directive de 2014 consacre la position de la CJUE et prévoit que la cession d'un marché public est possible sans mise en concurrence lorsqu'elle est prévue par une clause initiale de réexamen ou d'option univoque. Lorsque le changement de cocontractant résulte d'une succession universelle ou partielle du contractant initial ou d'une restructuration de sociétés, pour autant que le cessionnaire remplisse les critères de sélection qualitative du marché initial, que ledit marché ne soit pas substantiellement modifié et que l'opération de cession ne résulte pas d'une manœuvre et, enfin lorsque le pouvoir adjudicateur reprend les obligations du contractant principal à l'égard des sous-traitants.

Ce faisant, la directive ne retient pas la solution française. Reste à savoir si le Conseil d'État infléchira sa jurisprudence en la matière ou, plus probablement, ajoutera la condition d'agrément aux cas de cessions énumérés dans la directive. Toujours est-il qu'à cet instant, le projet d'ordonnance est muet sur le sujet…

3. Les hésitations sur l'évolution de l'interdiction du paiement différé

Sans que les directives ne l'imposent, **la première version du projet d'ordonnance contenait une évolution limitée à la règle d'interdiction du paiement différé** : le principe demeurait l'interdiction mais, en cas de marché global, la rémunération des prestations d'exploitation ou de maintenance pouvait contribuer au paiement de la construction, « *si des objectifs de performance directement liés à la construction des ouvrages, équipements ou biens immatériels sont assignés au titulaire* ».

À l'issue de la concertation et sans doute d'un lobbying actif de certains opérateurs, la copie a évolué et la règle est revenue à ce qu'elle est actuellement : une interdiction sans exception (article 51 du projet).

Ce faisant, le droit de l'exécution des marchés publics s'écarte progressivement de l'évolution de la commande publique : paradoxalement, alors que le projet d'ordonnance conforte le statut des marchés globaux, il n'en tire aucune conséquence sur leur régime financier. Les acheteurs publics recourent aux marchés globaux principalement lorsqu'ils entendent obtenir de la part de leur titulaire une obligation de résultat et il dommageable qu'aucune traduction de cette obligation ne puisse exister sur le rythme de paiement du prix du marché global.

De ce point de vue, le texte de la version publique du projet était très équilibré et permettait au droit positif d'être en bonne adéquation avec les besoins des acheteurs publics.

Sommaire

AGENDA

[10.09.2015] Quels impacts du numérique sur le développement économique local ?

Colloque de la Mission Ecoter et de la FNCCR

Date : Jeudi 10 septembre 2015 - 09h45 – 16h30

Lieu : FNCCR - 20 boulevard de Latour-Maubourg - 75007 Paris
Programme & Inscriptions : www.ecoter.org
Colloque gratuit - Déjeuner payant : 45 euros
La structuration et l'organisation d'une offre territoriale de services numériques représentent un enjeu social et économique.
Dans ce sens, les collectivités territoriales investissent fortement, pour certaines depuis plus de 10 ans et directement, pour moderniser leur administration et proposer des bouquets de services numériques adaptés répondant aux besoins des administrés et des entreprises installées sur leur territoire ou indirectement en déléguant ces missions à des structures de coopération territoriale, véritables « bras armés » opérationnels.
Les collectivités territoriales et leurs structures de coopération ont un rôle moteur dans le développement économique local à plusieurs niveaux : à travers l'achat public, en accompagnant au développement de filières traditionnelles ou nouvelles et en proposant des offres de services publics numériques adaptées en fonction des besoins des publics dans un souci permanent d'efficience.
Quels sont les impacts de la relation donneurs d'ordre / structures de coopération sur le développement économique local, directement et indirectement ?
Comment rendre de meilleurs services ?
Quel est le rôle de l'achat public dans le développement économique et quelles incidences sur le local ?
Comment mutualiser ou utiliser les « bons » outils, les « bonnes » plateformes entre structures de coopération, entre territoires pour gagner en efficacité, proposer de meilleurs services aux entreprises mais aussi les impliquer dans la modernisation des offres de services publics ? Quels sont les types d'écosystèmes territoriaux qui émergent ?

Sommaire

[23.09.2015] Réussir une politique d'équipement numérique pour l'éducation

Journée de formation pour les élus locaux et les cadres territoriaux – Module 1

Date : Mercredi 23 septembre 2015 - 09h30 - 17h00
Lieu : CDC - 72 avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris - Salle B021
Programme & Inscriptions : www.ecoter.org
À l'heure de la volonté du ministère de l'Éducation nationale de faire entrer « l'École dans l'ère du numérique », nombreux sont les élus qui souhaitent doter leurs écoles et leurs établissements d'équipements numériques éducatifs.
L'objectif de cette formation est de répondre, à vous élus, à vos besoins, interrogations, attentes et vous permettre d'avoir les « clés » de la réussite de votre projet numérique concerté en partenariat avec les instances académiques de l'Éducation nationale, grâce à une équipe de formateurs polyvalente et compétente dans le domaine de l'Éducation.

Sommaire